



BORDEAUX MÉTROPOLE

pôle territorial de Bordeaux

direction du développement
et de l'aménagement
service aménagement urbain
Code ACTE :

Le Service du contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
la Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le

- 6 DEC. 2017

ARRETE 2017/1563

Du - 6 DEC. 2017

OBJET : déclassement d'une emprise d'environ 3 802m² située rues Clément Thomas, Elvira Guerra et Plantevigne sur la commune de Bordeaux

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L.141-3 ;

VU la délibération n° 2017/0149 du 17 mars 2017 déposée à la Préfecture de la Gironde le 6 avril 2017, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment décider du déclassement des biens de son domaine public routier ;

VU l'arrêté n°2017/0803 du 30 mai 2017, en son article 2, par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire Vendé Bedora, en sa qualité d'adjointe au directeur général des territoires, en charge du pôle territorial de Bordeaux, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de gestion du domaine public affecté aux services publics et gérés par le pôle territorial ;

CONSIDERANT que le déclassement d'une emprise de 3 802m², située rues Clément Thomas, Elvira Guerra et Plantevigne sur la commune de Bordeaux a pour effet de porter atteinte aux fonctions de dessertes ou de circulation de la voie, une enquête publique, a été diligentée par arrêté n°2017/831 en date du 7 juin 2017, en application de l'article L. 141-3 alinéa 2 du code de la voirie routière;

CONSIDERANT que cette enquête, qui s'est déroulée du 23 juin 2017 au 10 juillet 2017, s'est conclue par un avis favorable du commissaire-enquêteur;

CONSIDERANT qu'il a été procédé à la désaffectation de l'emprise de 3 802 m² située rues Clément Thomas, Elvira Guerra et Plantevigne à Bordeaux en date du 27 novembre 2017 par sa fermeture à la circulation publique et générale; que la désaffectation a été effectuée à l'aide de moyens physiques empêchant tout accès sur cette emprise;

CONSIDERANT que la désaffectation a été constatée par huissier le 28 novembre 2017, constat joint en annexe ;

CONSIDERANT que cette emprise n'est plus affectée à l'usage du public, il peut être procédé à son déclassement;

Le Président de Bordeaux Métropole
ARRETE

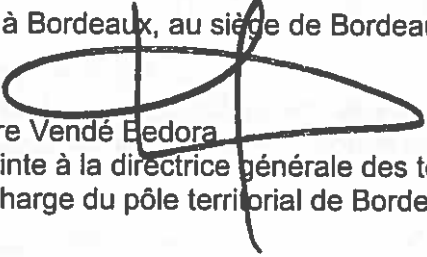
ARTICLE 1 : Il est décidé, en vue de son aliénation, le déclassement d'une emprise de 3 802m², située rues Clément Thomas, Elvira Guerra et Plantevigne sur la commune de Bordeaux,

ARTICLE 2 : Ce déclassement est effectif à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera intégré dans le compte-rendu soumis au Conseil de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole


Claire Vendé Bedora
adjointe à la directrice générale des territoires
en charge du pôle territorial de Bordeaux